



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260331-DB_2025_04_13-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

ABSENTS : -

Julien RANC été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-04-13

CM du 31 mars 2026

Objet : Désignation des représentants de la commune à l'Association Syndicale Autorisée du Bief de la Vaure

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune appelé à siéger au sein de l'Association Syndicale Autorisée du Bief de la Vaure,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- de désigner :

- En qualité de représentants titulaire : 1
- Damien HEYRAUD

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	6 - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

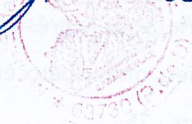
Publié le



M. le Maire certifie, sous le n° ID : 063-216302141-20260331-DB_2025_04_13-DE de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 2 avril 2026

Le maire,
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,
Julien RANC

V. 2025-04-13
Objet : désignation des représentants de la commune à l'Association Syndicats Autonomes de Bât de la Vallée

Poste	N°
Président	1
Vice-Président	2
Membres	3
Observateur	4